

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule :	428	Société :	
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		BABA	Mohamed AXXA
Date de naissance :		15/11/44	
Adresse :		Hay Oulc Ma	El 12/4/6
Tél. :	06 24 5 85 6	Total des frais engagés :	726,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18/09/2023

Nom et prénom du malade : BABA Mohamed Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Alalia Bleeding disorder

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 25/09/2023

Signature de l'adhérent[e] :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes Médecin : Dr. A. B. C. 38 Boulevard Bir Anzarane Maârif, Casablanca Tél : 05 22 99 33 34 / 35 091220640
12/09/2023	S	5	400 DHS	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>(Signature)</i>	18/09/23	34,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>(Signature)</i>	18/09/23	26 + 21 + 2	932,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				Montants des Soins
				Début d'Execution
				Fin d'Execution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 21433552 00000000 00000000	G	
	D	00000000 00000000	B	
		35533411 11433553		
				Montants des Soins
				Date du devis
				Date de l'Execution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Casablanca le: 18.09.2013 الدار البيضاء، في

Mr Baba Mohamed.

13,40

13,40 x 2

DIFAL®

Diclofénac sodique - Gel 1%
Tube de 50 g

P.P.V. : 38,20 DH

6 118000 191353

38,20

13,40

1 - Colchicine 1 mg cp:

1 cp/jour aprés déjeuner

x 1 mois

2 - Difal

Dr. Nezha EL FIHRI
Médecine Interne
38 , Boulevard Bir Anzarane
Casablanca
Tél : 05 22 99 33 34 / 35
091 22 40 00

diclofenac gel

1 application x 3/jour

sur pied gauche
x 6 mois



29/5

3 - Myantalgic:

1 cp x d/jour

au lever et

à prendre aprés repas

Dr. Nezha EL FIHRI
Médecine Interne
38 , Boulevard Bir Anzarane
Casablanca

Tél : 05 22 99 33 34 / 35
091 22 40 00

94,50

Casablanca le: 18.09.2003 الدار البيضاء، في

Nr BABAB Mohamed.

Arthrite avant pied gauche.

ATD: hyperesent.

Rx Pied gauche fsl.



Dr. Nezha EL FIHRI
Médecine Interne
38, Boulevard Bir Anzarane
Maârif - Casablanca
Tél : 05 22 99 33 34 / 35
09 220640

M U P R A S

N° Admission : 23007886 N° Facture : 23007679 Date facturation : 18/09/2023

Nom et prénom du patient : Mr BABA MOHAMED

PRESTATIONS		Nombre	Prix unitaire	Montant
RX PIED F/P		1.00	185.60	185.60
			Sous-Total	185.60 DH
PRESTATIONS EXTERNES		Nombre	Prix unitaire	Montant
DR HABCHAOUI SANAA		1.00	46.40	46.40
			Sous-Total	46.40 DH

RADIOLOGIE ANOUAL 111
 Oncologie & Diagnostic du Maroc
 Tél: 05 22 88 66 66
 N°: 001514406000058
 111 Anoual
 111 Anoual
 111 Anoual
 111 Anoual

Casablanca, le 18 Septembre 2023

DR EL FIHRI NEZHA

MR. BABA MOHAMED

COMPTE RENDU

RADIOGRAPHIE DU PIED GAUCHE FACE ET PROFIL

- Aspect normal de la trame osseuse sans trait de fracture notable.
- La MTP du 1^{er} orteil est le siège d'une petite lacune osseuse située sur le versant métatarsien associée à une ostéocondensation sur le versant phalangien sans pincement ni irrégularité de l'interligne. Il s'y associe des calcifications grossières au niveau du versant médial des parties molles adjacentes faisant suggérer une atteinte ostéoarticulaire dans le cadre d'une goutte contenu les antécédents du patient.
- Absence d'anomalie des IPP, IPD, et du reste de MTP.
- Pas d'épine calcanéenne.
- Pas de signe d'enthésopathie calcifiante du tendon calcanéen.

DR HABCHAOUI SANAA